

FO en première ligne pour défendre l'intérêt des salariés... de tous les salariés !

Cela a été annoncé dans la presse, depuis le lancement en novembre dernier du plan stratégique Carrefour 2026, qui prévoit la transformation de l'organisation et du fonctionnement de nos sièges. Qui pourrait, d'après les journalistes, concerner plus de 1000 postes.

Lors de la 1ère réunion du 7 juin, **suite à la demande de la délégation FO**, la Direction nous a confirmé ce chiffre sorti récemment dans la presse.

Une fois de plus nous sommes face à une restructuration majeure frappant les entités des sièges Carrefour.

La Direction aurait prévu d'utiliser le dispositif de **RCC (Rupture Conventiennelle Collective)** en tant qu'outil juridique basé sur le volontariat.

Ces changements organisationnels doivent être abordés et discutés sérieusement et rapidement afin d'éviter des dysfonctionnements et blocages dans les services.

FO défendra ses positions et revendications, notamment sur l'impact que ce plan aura sur la future organisation de travail pour les salariés concernés.

C'est dans un esprit combatif que FO Carrefour se présente à la table de négociation avec une série de revendications pour négocier un «accord de méthode» fixant les échéances et les modalités d'accompagnement des salariés volontaires.

FO Carrefour vous fera un retour après chaque réunion de négociation soit les 14 et 15 juin 2023.

FO Carrefour ne manquera pas de communiquer régulièrement pour vous tenir informé de l'avancement des négociations.

Restez connecté #FOCARREFOUR



1ère réunion de négociation relative à l'accord de méthode



Objectifs et stratégie de la Direction Carrefour

- Une offre de conquête autour des marques propres
- Creuser la différence avec un modèle omnicanal unique
- Affirmer une distribution «responsable»
- Un groupe plus simple et plus performant
- Ouvrir à de nouveaux métiers et tirer toute la valeur des actifs
- Devenir un groupe plus inclusif
- Plusieurs pays au cœur de l'opération
- Des fonctions mutualisées
- Maintenir un puissant plan d'économies (4 Md euros)

Pour toutes
informations,
venez au local
permanent FO
situé au
C 1422

Quatre étapes de la négociation

- Négociation avec les Organisations représentatives d'un Accord structurant les modalités d'information consultation (position via un vote des CSE ou CSEC de chaque format)
- Négociation des mesures d'accompagnement
- Procédures d'information consultation (position via un vote des CSE ou CSEC de chaque format). La Direction ouvrira le dispositif commun à toutes les sociétés dans les 2 mois suivants l'information en instances (CSE ou CSEC).
- Disposition renforcées d'évaluation de prévention et de suivi des Risques Professionnels liés au projet (incluant les risques de transfert de la charge de travail) - **Revendication FO**

Calendrier Accord de méthode

- 1ère réunion : 7 juin
- 2ème réunion : 14 juin
- 3ème réunion : 15 juin
- À la suite, s'ouvrira en parallèle, la négociation des mesures accompagnant la mobilité des salariés et les procédures d'information/consultation des CSE ou CSEC de chaque format

Champ d'application

D'après la Direction Carrefour, l'ensemble des sociétés ou des établissements concernés par ce projet de transformation s'appliquera exclusivement sur les fonctions sièges.